

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

À Travers Nos régions

OYEM : CRÉATION D'UNE COALITION PROVINCIALE DES ORGANISATIONS FÉMINISTES



Photo : PME

LA Coalition des organisations féministes pour la génération égalité au Gabon (CNOFGEG) a organisé dernièrement à Oyem un atelier de plaidoyer et de renforcement des capacités des organisations de la société civile, en partenariat avec l'ONG "Plus de Sida dans les familles" (PSF). Les travaux ont été ouverts par le secrétaire général de la préfecture du Woleu, Cyprien Meboune Esso. En présence des représentantes des associations des femmes du Ntem, Okano, Haut-Como, Haut-Ntem et Woleu. Selon Achille-Hilaire Mbandji, le séminaire avait deux principaux objectifs. Primo : faire un plaidoyer auprès des autorités locales pour la mise en place d'une coalition des organisations féminines provinciales. Secundo : renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les droits à la santé sexuelle et reproductive. La chargée des projets de la CNOFGEG, Carole Nnang, s'est par exemple appesantie sur les "Substances psychoactives (drogues, alcool)", et Blandine Minkue, directrice provinciale de la Famille dans le Woleu-Ntem, a exposé sur "Les droits de la femme".

FRANCEVILLE : LE DIRECTEUR PROVINCIAL DE L'ACTION SOCIALE MOBILISE SES AGENTS



Photo : Nadège Ontounou

SUITE à la séance de travail tenue avec le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Guy-Patrick Obiang Ndong, les 31 janvier et 1er février 2023 à Libreville, le directeur provincial de l'Action sociale (DPAS) dans le Haut-Ogooué, Hugues Mouelé, a rassemblé ses agents pour un meilleur suivi des instructions données par la tutelle. "Le ministre nous appelle à plus de dynamisme dans l'optique du triptyque patriotisme, pragmatisme, proximité. Il veut que les services soient proches des cibles, des populations..., afin de traduire en actes le programme d'orientation du chef de l'État et du gouvernement", a-t-il signifié. Tout en informant qu'il est prévu "la mise en place d'une carte d'invalidité pour les personnes vivant avec un handicap ; un programme d'accompagnement des Gabonais économiquement faibles (GEF) dans la création d'activités génératrices de revenus, un audit des ressources humaines du ministère et des visites du ministre aux services de base dans chaque province". Dans cette optique, la visite du ministre de la Santé dans le Haut-Ogooué permettra de se rendre compte des maux qui minent la DPAS en matière de ressources humaines, de crédit de fonctionnement et de moyens roulants qui freinent l'efficacité du service.

EBANG MVE & ONTOUNOU

Tchibanga/Alain Richard Sima : "Avec l'entrée en vigueur de la loi organique, une page de l'histoire de l'ordre financier s'est ouverte"

Propos recueillis par Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon

L'Union : Monsieur le président de la Chambre des comptes de Tchibanga, une audience solennelle s'est tenue au sein de votre juridiction. En quoi consistait-elle ?

Alain Richard Sima : "Cette audience était consacrée à l'installation des magistrats de l'ordre financier et greffiers nommés au sein de la Chambre provinciale des comptes de Tchibanga. C'est un acte fort qui marque la première mise en application, par notre juridiction, des dispositions de la nouvelle loi organique n° 003/2 022 du 27 avril fixant la compétence et le fonctionnement des juridictions financières.

Quel est le rôle d'une Chambre provinciale des comptes ?

- "Les juridictions de l'ordre financier sont composées de la Cour des comptes dont le siège se trouve à Libreville, et des Chambres provinciales des comptes qui ont été créées par la loi organique n° 003/ 2 022 du 27 avril 2022 fixant l'organi-



Photo : MOUSSAVOU Michel Lung

Alain Richard Sima.

satation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre financier. Cette loi vient abroger la loi organique n° 11/94 du 17 septembre 1994 relative à la Cour des comptes. Ainsi, l'article 76 de cette loi précitée prévoit que les Chambres provinciales des comptes sont créées dans chaque chef-lieu de province.

Quelle est la particularité de cette loi organique pour les chambres provinciales des

comptes ?

- "Depuis l'entrée en vigueur de ladite loi organique, une page importante de l'histoire de l'ordre financier s'est ouverte. En effet, les chambres provinciales des comptes, qui étaient des Chambres de la Cour des comptes, sont désormais distinctes de la Haute juridiction financière, car elles sont autonomes dans leur fonctionnement de juridiction de premier degré en matière de contrôle des finances publiques locales."

Franceville/Secteur tourisme : informer les opérateurs et acteurs sur la réglementation en vigueur



Photo de famille avec les officiels au terme du séminaire.

Guy MADJOUA SANGOUETABA
Franceville/Gabon

EN provenance des quatre coins de la province du Haut-Ogooué, les opérateurs économiques ainsi que les acteurs du secteur tourisme ont pris part dernièrement, à Franceville, au séminaire de sensibilisation à la loi portant réglementation du secteur du tourisme au Gabon. Initiative du ministère du Tourisme,

l'atelier organisé à l'Hôtel de Ville de Franceville visait un triple objectif : informer tous les acteurs du secteur tourisme sur la réglementation en vigueur. Obtenir une base de données importantes des acteurs du secteur tourisme. Préparer les opérateurs économiques et tout acteur à une régularisation administrative par la délivrance des titres par le ministre du Tourisme. Deux jours durant, les participants ont été édifiés, d'une part, sur les principes

fondamentaux de la loi, l'objet et le champ d'application, les acteurs et les titres délivrés aux opérateurs. Et, d'autre part, sur les facilités accordées aux acteurs ; le Fonds de développement du tourisme ; les garanties du secteur ainsi que sur les sanctions et répressions. Les travaux étaient animés par Hernin Gustave Mba Eneme, conseiller technique au ministère du Tourisme.

Pour Freddy Omoumba, représentant des participants, ce genre d'atelier aide au renforcement des capacités et permet de mieux se positionner pour intégrer le nouveau concept de Discover Gabon : "The last Eden" qui est désormais la marque déposée du tourisme gabonais.

Au nom du gouverneur du Haut-Ogooué, le préfet de la Passa, Raphaël Obali, a invité les acteurs locaux du tourisme à intégrer cet outil marketing de vente de la destination Gabon.

Photo : Guy Madjoupa Sangouetaba